



Branche CNRS

## Réunion PDG-OS du 18 septembre 2023

### Présent-es :

**Administration :** A. Petit (Pdg), C. Coudroy (DGDR), E. Lanciaux (DRH), M. Galloo-Parcot (DRH adj)

**Toutes les OS représentées :** Sgen-CFDT, SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNPTES-Unsa, FO-ESR, SNIRS-CGC, et Sud Recherche-Solidaires

**Pour Sud Recherche :** Améziane & Janique

**Contexte :** Pour mémoire, les réunions régulières avec le Pdg n'ont pas d'ordre du jour ; c'est aux OS de proposer leurs questions : l'ensemble de ces questions est donnée en annexe du document. Nombre de sujets étaient redondant entre plusieurs OS. SudRe avait proposé 5 points : la mise en œuvre catastrophique des nouveaux outils « Missions », le budget 2024 avec la question de la prétendue « trésorerie abondante » mentionnée par le ministre du budget B. Lemaire, l'impact de la réforme des retraites, et notamment la possibilité de partir à 70 ans sur l'emploi, les travaux du référent intégrité scientifique pour lesquels nous n'avons pas de retour, le recours en appel perdu par le CNRS concernant un refus de titularisation qui interroge sur la manière dont l'employeur a d'appréhender la période de stage qui ne doit pas être considérée comme une période d'essai, la consultation CNRS et vous.

### Introduction du Pdg

Il souhaite commencer par un sujet qui a de toute façon fait l'objet de question de toutes les OS :

#### Étamine mission

Message d'excuse du Pdg envoyé le jour même à tou-te-s les agent-es : ça n'a pas fonctionné comme on l'espérait. Faudra faire un retour d'expérience.

Pas une seule raison aux problèmes :

Étamine a été développé dans un labo et étendu à un labo pilote et tout le monde a trouvé ça incroyable et du coup on l'a étendu au CNRS ! Mais le passage à l'échelle a été compliqué

L'interaction entre les différents logiciels est compliquée.

Objectif final de simplification.

La plupart des bugs sont corrigés

On espère que tout le monde va comprendre l'intérêt de la chose.

Nécessite des formations et des paramétrages à faire...

Ça doit rester au gestionnaire de faire les validations qui vont bien.

On a fait l'erreur de lancer ça pendant l'été ; on pensait que ce serait une période calme permettant une montée en puissance, mais on s'est trompé (conjonction de : beaucoup de demandes pour la rentrée et effectifs réduits...)

Bcp de collègues CNRS viennent de passer deux mois difficiles, on doit les remercier de façon concrète, c'est aussi le sens du courrier...

**SNTRS :** Ne comprend pas qu'il ait été testé !

**Direction :** Il a été conçu dans un labo puis étendu aux labos de proximité. L'extension a été confiée à un prestataire extérieur.

Ce qui a été testé c'est uniquement Étamine mission et qui a été étendu au niveau national.

Régime de double saisie avec étamine.

À côté de Gestlab et Notilus/Goelett et Sifac et qui fait le lien.

Testé et tests concluants, mais qui ont été contredit par la réalité avec l'ouverture très large.  
Prestataire qui tiennent Notilus & Goelett ont dit que leur système ne permettait pas des ouvertures par étape.

On a cumulé des causes internes aux différents morceaux... Et des pb mécaniques => microcoupures de VPN

Trois bugs racines ont été résolus :

Frais doublés lors du passage entre Étamine et Notilus, ce qui entraînait des refus systématiques à cause du dépassement des engagements

Ordonnateur qui valide de manière électronique : si c'est en dessous pas de pb

Question des invités => c'est réglé aussi

Il y a maintenant des améliorations notables

**OS :** Toutes les OS ralentissent. Les questions/remarques portent sur la procédure, la lenteur, la lourdeur du système, son manque d'ergonomie, les bugs divers, le qui fait quoi (le SNCS espérant que les gestionnaires puissent tout faire), le manque de formation, la facturation des 3 euros au labo à chaque recherche sur Goelett (y compris quand on doit couper une même mission en fractions de voyage, la nécessité de validation par les DU pour les réunions où on a des convocations de la direction, la question des relations avec les gestionnaires, etc...

**DGDR :** Formation : en ont reparlé le matin même => vont ré-ouvrir ; la difficulté c'est d'organiser une formation sur tous les outils enchainés.

Il faudra de la pratique des agent-es

Délais de réponse = bugs corrigés maintenant

Étamine consomme beaucoup de mémoire -> vont corriger

Gestionnaire : tout faire ? Déjà il était possible que le chercheur fasse des choses ou pas => c'est qu'une question de paramétrage ; il a été mal fait en juillet mais ça va mieux. Chaque labo décide de sa manière de faire.

Gain pour le Ch : porte d'abord sur la chaîne de gestion de la mission. Mais il est vrai que ces derniers temps il y a eu une forte charge qui a porté sur ceux qui devraient être bénéficiaires.

Estimation nécessaire ? => oui car c'est étamine qui fait l'estimation en amont.

Étamine, c'est le point d'entrée des missions.

Les crédits engagés doivent être inférieurs au montant estimé et validés par l'ordonnateur.

3 euros c'est le meilleur tarif qu'il y a sur le marché. Dans le choix du prestataire il n'y avait pas mieux ;

Le problème c'est le périmètre d'application => et ça c'est en négatif... car ce n'était pas dans le contrat de 3€ pour chaque portion.

Remboursement de mission ante-connexion (pour les missions passées avant le déploiement) => certaines délégations ont trouvé la solution => ça va se régler.

Testé avant et ça marchait = les premiers bugs c'était surtout de paramétrage et de connexion

Gestionnaire qui n'y sont pour rien et qui se font maltraiter => on en a conscience.

Pas de possibilité de marche arrière car tout est intégré...

Adresses sur la base de ViaMichelin : ça va être corrigé.

## À propos des « Fonctions supports »

**Pdg :** Annonce les mesures qu'ils envisagent de prendre pour attirer et garder collègues sur fonctions supports en particulier en délégation et au siège => faire un effort particulier sur les fonctions support (FS) sur la partie rémunération = 10M€ via le Rifseep => Complément sur les FS de 170€ par mois pour 4100 ETPT sur FS. Ils ont soumis la demande au Ministère car il faut leur autorisation. (NDLR : On apprendra au préCSA la semaine d'après que le Ministère a dit non...).

Rendre la carrière au CNRS attractive. Et aussi abonder CIA pour le donner à l'ensemble des agent-es recrutés-es...

**SNPTES** : on demande depuis des années pourquoi il y a des CIA à 0 pour certains collègues.

**SNCS** : Comme quoi quand on veut on peut... Comment vous trouvez l'argent ?

**SNTRS** : pour les BAP E, comment attribuer techniquement les 170 € sachant qu'avec la PFI devenue IRI, cette catégorie de personnel dépasse l'ifse moyen.

**DGDR** : tente de pour justifier l'annonce en donnant des chiffres taux de rotation dans les FS :

18,9% en DR (supérieur à la moyenne)

8,58% en labo

72,34% pour les contractuels

Problème de carence sur les fonctions support qui affecte le fonctionnement globalement.

Rechercher une ressource pérenne pour assoir une dépense pérenne.

Proposer de convertir de l'emploi en salaire => indemnitaire et rémunération de contractuel-les.

Sous exécution prévisionnelle sur laquelle on pioche. Ce qui a été demandé :

1M pour Ch néo-recrutés

0.5M pour le CIA de nouveaux IT

10M pour les FS

Modification du barème CDD pour les fonctions supports.

Primes distribuées au siège, en DR et labo avec un + dans les DR où il n'y a pas de gestionnaire labo.

On a des retours de Ch qui ne déposent pas de projet car pas assez de force pour aider au dépôt et assurer la gestion => c'est très problématique.

Taux de rotation 172% à la DR2

Et des personnes qui ne font que former des gens à cause d'un tel turn-over...

Faire des choses sur le quantitatif (salarial) et pas que sur le qualitatif.

Pour les informaticiens qui sont à la garanti indemnitaire (à la bascule dans le Rifseep) => on ne donne pas plus tant que le montant calculé avec l'IRI.

**FO** : ceux qui sont à la garanti sont en dessous de l'ifse avec Iri ; il cite son propre cas...

**DGDR** : Faut aussi maintenir les gens, et pas qu'attirer de nouvelles recrues, donc les garanties sont complétées si elles sont en dessous.

**SNPTES** : Ca va poser pb dans les labo cette prime que pour les FS. Enveloppe « expertise » de la LPR n'a pas été utilisée.

**DGDR** : le ministère n'a jamais donné de grille expertise => donc l'argent a été obtenu et on a recopié ce que le ministère disait (*NDLR : priorité aux cat C et B*).

**SudRe** : Ne revient pas sur nos positions contre ce type de chose, prime fonctionnelles qui créent des inégalités et de la concurrence. Mais souhaite revenir sur les écarts de rémunération des contractuel-les de cat B (180€ par mois en moins) et C (218€ par mois) par rapport à leur collègues titulaires et là on va créer un deuxième barème pour les CDD en fonction des métiers, avant même de revenir sur de telles inégalités on va en rajouter !

**DGRH** : oui c'est un choix qu'on a fait de pas rattraper car on n'a pas les sous... Mais là il y a une urgence sur les FS...

## **Audit du CNRS**

**Pdg** : dès que le rapport officiel sera connu, ils vont nous le présenter...

## **Rapport Gillet :**

**Pdg** : la Ministre retient deux points du rapport Gillet :

- Les agences de programmes

- La simplification

Certains ministères techniques n'ont pas compris l'intérêt des agences de programme et craignent une prise de pouvoir du MESR => donc il y a encore des discussions sur la mise en œuvre

Petits organismes sont inquiets aussi.

Agences de coordination => ce n'est pas un organisme qui va prendre le pouvoir sur un sujet donné.

3 missions principales : animer, coordonner & programme scientifique

Prospective dynamique (pratiquée de manière hétérogène en fonction des instituts) =>

Sont en retard surtout ceux où il y a plusieurs acteurs : InSB IN2I InSHS

3ème mission = faire des programme nationaux => mais il faut de l'argent et France 2030 a été déjà promis plutôt 2 fois qu'une (*sic*)

2 missions supplémentaires identifiées : Climat et innovation

Simplification : tout le monde est pour, mais ce n'est pas satisfaisant.

Complexité du système n'est pas liée au fait qu'on ait des UMR.

Ministre a lancé des sites pilotes sur lesquels on va travailler sur le terrain pour simplifier... Mais en fait c'est souvent au-dessus des établissements que ça se passe.

Une DR ne sera concernée que par un site, mais pas plusieurs. Établissement gestionnaire doit fournir les personnels de gestion => pas de transfert du personnel.

Expérimentation sous la responsabilité des universités.

Réunions qui commencent à se monter.

La Ministre attend des propositions concrètes qui pourraient aller jusqu'à certains cas à créer des unités mixtes de support à la recherche pour les petits labos...

**SNTRS** : qu'est-ce qui va être expérimenté ?

**Pdg** : On a des situations différentes donc on ne peut pas appliquer les mêmes procédures en fonction des sites.

Exemple : Strasbourg tous les labos sont en DGG soit au CNRS soit à l'univ. Poitiers, on a un service commun avec l'université.

**Sud Re** : rebondit sur la question des UAR qui sont mises en place dans le dos des agent-es concerné-es. (*NDLR : question déjà abordée lors d'une précédente Pdg/OS*)

**Pdg** : UAR de mutualisation sont un vrai sujet, mais un autre sujet qui n'a rien à voir avec la simplification.

**SNTRS** : avoir des collègues au plus près des agent-es et pas isolé-es dans des UAR, c'est de la simplification.

Il n'y a plus personne avec des compétences dans certains métiers => il faut des moyens.

Supprimer les appels à projet (AAP) = ça simplifierait les choses

**Pdg** : oui pour rééquilibrer AAP et ressources récurrentes. Pour créer une UAR = il faut une justification scientifique et un gain scientifique (*NDLR : il va falloir la ressortir celle-là !*)

**Sgen** : InSB pratique les UMS et ça a induit une perte de sens et un sentiment de dévalorisation des collègues

**Pdg** : La simplification ne va pas se limiter à faire des UMS

**SNCS** : vous avez eu des prospectives déjà en place dans 3 instituts (IN2P3, INSU et INEE)

Nouveaux conseils scientifiques d'Institut (CSI) qui se mettent en place ; c'est leur mission la prospective. Comment ça va s'articuler entre direction d'Institut et CSI...

**Pdg** : Chaque fois qu'un CSI veut faire de la science j'en suis ravi, mais ce n'est pas le cas. Quand c'est le cas => il travaillent avec les instituts et ça se passe bien (cite INSU).

Idéalement faudrait faire de la prospective continue, mais ça prend du temps. Et c'est variable entre les disciplines. Et s'il y a de grosse infrastructure c'est plus long.

## **Mandat des sections du comité national (CoNR5)**

**Pdg** : La conférence des président de section du comité national (CPCN) demande de ramener de 5 à 4 ans les mandats des sections.

Actuellement elles s'arrêtent le 1er sept 2026 ; si c'est au 1er sept 2025 => ça veut dire qu'il faut

démarrer au printemps 2024 l'organisation des élections.

Le courrier de demande est sur le bureau de la ministre... Ont des signaux positifs de la part du ministère sur ce sujet.

**SNCS** : Quid du CSI et CS ? qui reviendrait aussi à 4 ans ? => **Pdg** : oui, ça paraît logique, on alignera.

**SNCS** : alerte sur les démissions dans les sections du CoNRS => demande une prime C3 (la part individuelle) du Ripéc<sup>1</sup> pour les membres des sections => et donc de modifier le formulaire de demande de la C3.

**Pdg** : oui démission peut être liée au mandat de 5 ans trop long ; Sur la prime ça lui pose un problème philosophique => il s'agit de mandat électif et pour certain-es ce sont des gens qui ne sont pas du CNRS. On ne pourra pas demander aux universités de leur payer le C3. Mais on peut engager une réflexion, mais on ne peut pas avoir un C3 que pour des gens qui siègent dans des instances...

**SNTRS** : 4 ans va remettre des choses en meilleure disposition. Demander des décharges d'enseignement pour les collègues universitaires qui siègent dans les sections => le suggérer au ministère.

**Pdg** : De fait, les seuls utilisateurs du CoNRS c'est nous... Certaines universités se plaignent que des EC donnent du temps au CNRS, alors que c'est au CoNRS...

### **Budget 2024 - Annonces de Lemaire sur les Fonds de roulement :**

**Pdg** : Il faut être factuel ; il y a une énorme différence entre les universités et nous. Un Pdt d'université est maître de son fond de roulement (FdR), mais pas le Pdg du CNRS : le Conseil d'administration (CA) vote un budget avec dépense et recette qui inclut éventuellement un prélèvement sur le FdR => il faut l'accord des tutelles dont le représentant du budget. Et le représentant du budget au CA crise à chaque fois qu'on y pioche !

Factuellement le FdR au CNRS c'est 700M€

Mais la majorité de ces fonds est déjà engagée (engagements pluriannuels) ; ils ne sont donc pas libre d'engagement.

La somme d'argent libre d'engagement c'est 100M€ (à comparer aux 4Md€ de budget...)

### Compensation des mesures salariales

L'augmentation du point d'indice de 2022 a été compensé avec du retard => 36M€ qui n'ont pas été touché

En 2023 : 1,5% à partir de juillet => on n'a rien touché !

Et la probabilité de la toucher pour 2024 n'est pas garantie.

Surcoût de l'augmentation du point d'indice et autres mesures Guerini => 20M€ en 2023

Cela fait 50M€ pour 2024

La Ministre a dit que pour les universités ce sera compensé en partie et le reste sera à prendre sur le FdR. Pour les universités, la difficulté c'est que les FdR sont très hétérogènes d'une université à l'autre...

On n'en sait pas plus sur budget 2024.

Mais concernant les 100M€ de FdR disponible, si on nous les prenait on devrait arrêter des mesures que l'on finance sur le FdR (*NDLR : c'est de la masse salariale, notamment pour l'emploi de doctorant-es*) => le reste réel c'est 0.

Concernant le FdR mobilisable, ça correspond à 17 jours d'avance de fonctionnement => en dessous des 31 jours pour la fonction publique. D'autres opérateurs publics ont 6 mois, voire 1 an d'avance.

Si on nous prend quelque chose => ce serait faisable à l'instant t, mais à la fin il y a les salaires à payer => donc ça a un impact pour plus tard (2025)

On ne sait pas combien ils vont prendre d'ailleurs... Aucun chiffre n'a été donné.

---

<sup>1</sup> Régime indemnitaire des personnels enseignant-es et chercheur-es

**Sud Re** : fait juste remarquer que la ministre a plus ou moins repris à son compte les propos de Lemaire... Donc ce n'est pas qu'une vision de Bercy...

## **Intégrité scientifique**

**NDLR** : c'était une question de **SudRe**, demandant qu'on ait un retour du référent intégrité sur les dossiers traités et les suites données...

**Réponse** : il fera un point prochainement.

## **Évolution du bâtiment "Prestige" Meudon**

**Pdg** : On n'a pas d'info.

**SNTRS et SNCS** : ont fait un recours en appel. Une présentation a été faite par le DGDR aux agent-es disant qu'ils allaient discuter avec les promoteurs. Pb de nuisance avec les travaux.

**DGDR** : Les promoteurs ont fait une réunion d'info sur la partie Ouest et ont évoqué l'Est avec le centre de médiation scientifique => mais c'est un projet très lointain qui demande à être retravaillé par les professionnels. La déléguée devrait pouvoir informer les agent-es de là où on en est. Electro-aimant sera valorisé dans le cadre du projet d'ensemble.

## **Enquête « Le CNRS et vous »**

**Pdg** : N'ont pas attendu la fin des pb d'étamine, pour diffuser l'enquête. Objectif de faire quelque chose qui ne s'est jamais fait. Sont passés par Ipsos qui sait faire. Mesures de protection de l'anonymat sont respectées. Aucune donnée identifiante n'est collectée.

Essayer d'avoir une vision globale des agent-es CNRS pour qu'ils disent ce qui leur plait ou pas.

**SNTRS** : quand le questionnaire a été présenté, il a été indiqué que l'envoi se ferait à l'adresse usuelle des agent-es... Soit, deux poids deux mesure par rapport aux élections professionnelles !

**Pdg** : a dit non au début ; après il a changé d'avis => comprendre pourquoi autant d'agents n'utilisent pas l'adresse cnrs.fr (25% qui ne l'ont pas activé) ? => (**NDLR** : y a pas la question... donc ils n'auront pas la réponse !)

**SNPTES** : qu'est-ce qu'il attend du retour ? Prestataire privé alors qu'il y a des moyens internes... Dialogue ouvert mais *in fine* on ne voit pas où on va.

**Pdg** : La situation est compliquée car le CNRS c'est 100000 personnes dans les labos, mais 33000 agent-es CNRS dont on a envie de savoir ce qu'ils pensent.

**Sgen** : demande de baromètre social. Enquête vers les agents pour connaître leur environnement de travail est utile.

## **Impact de la réforme des retraites**

**DGDR** : Ont fait des estimations qui ne montrent pas de changement majeur.

Statistiques qui ne montrent pas d'accélération des départs du fait de la réforme.

On observe des différences sur les départs pour les IT :

316 en 2022

267 en 2023

384 en 2021

Recrutement 2024 : on reste sur le 270 Ch - 360 IT

Basé sur une moyenne sur 5 ans 2023-2027 des prévisions de départ à la retraite

Si ces prévisions changent de manière importante => faudra changer les chiffres

## Question des départs à 70 ans :

Actuellement à 67 ans = prolongation possible si on n'ont pas tous leurs trimestres => position refus du



CNRS sauf exception.

Avec la réforme => prolongation possible jusqu'à 70 ans même si on a tous les trimestres => on continuera à la refuser.

C'est régi par une circulaire. C'est l'institut qui décide. S'il dit oui ça remonte à la direction qui en général refuse.

La [circulaire actuelle](#) peut servir de ligne directrice pour justifier les refus.

Retraite progressive => autorisation de temps partiel plus large => doctrine de l'établissement pas encore arrêtée.

### **Chaires de professeur junior (CPJ)**

**Direction :** les CPJ c'est un CDD entre 3 et 6 ans, avant titularisation dans le corps des directeur-trices de recherche.

C'est plus simple pour tout le monde si le contrat est de 6 ans et éventuellement que titularisation arrive avant le fin du contrat si l'agent-es a la HDR et niveau de DR. Ça évite d'avoir à faire des renouvellements de contrat => À partir de maintenant il n'y aura plus que des contrats CPJ de 6 ans, mais on leur dira que si au bout de 3 ans ils ont fait leur preuve ils seront titularisés...

Financement de la chaire (hors salaire) : Package ne dépend pas de la durée => c'est un montant fixe.

### **Recours en appel perdu par le CNRS, sur non titularisation d'une stagiaire**

*C'était une question des questions de SudRe.*

**Direction :** commence à nous répondre, mais en fait elle s'est trompé de dossier... Donc n'ont pas de réponse à nous apporter car ils n'ont pas préparé la bonne...

**Sud :** souligne que la question se veut plus large que le dossier lui-même, en soulignant que la période de stage doit être accompagnée de manière à ce que la personne puisse exercer sa mission correctement, contrairement à ce qui a été fait dans le cas en question. La période de stage n'est pas une période d'essai, contrairement à ce que l'administration semble penser.

### **Primes pour les ingénieur-es et technicien-nés**

**SNPTES :** Dans le cadre de la LPR => minima ministériels de prime => est-ce que le CNRS va participer à la convergence intra ministérielle ?

DRH adj : Il y a eu une circulaire adressée aux établissements d'enseignement supérieur au 1er mars ; on verra si il y a de l'argent en 2024.

**SNPTES :** La sous-exécution de masse salariale qui se répète est problématique.

### **Dialogue social disparate entre DR**

**DGDR :** A minima il ne doit pas y avoir de baisse des échanges avec la modification du dialogue social... Souhaite rien changer sur les pratiques de chaque DR.

**SudRe :** Réponses différentes des délégations sur les moyens pour CPF ou action sociale (certains demandent une abondement des enveloppe à Paris et d'autres disent simplement il n'y a plus de sous)

**DGDR :** confirme qu'il y a des dialogues de gestion en cours d'année pour rallonger les enveloppes. Les délégations utilisent cet argument pour refuser les dossier mais il est fallacieux...

**Pdg :** et c'est pas bien !

### **Situation du CAES :**

**SNTRS :** il y a urgence en terme de paiement.

*La direction doit quitter la réunion => DRDR demande à DRH adj de prendre la liste de questions sur le CAES et d'y répondre point par point.*